

De l'Etat de droit à la Bonne Gouvernance «L'intégration des bases, des mécanismes et objectif»

Sam Dalla

Professeur associé de droit public

Faculté de droit

Université de Sharjah

Résumé

L'Etat de droit est un slogan politique et une théorie constitutionnelle qui vise à organiser la relation entre le Gouvernant et les gouvernés. Cette organisation se réalise par la création d'une relation équilibrée entre les deux parties. Le Gouvernant veut que les nécessités de l'exercice du pouvoir l'emportent. Les gouvernés souhaitent faire prévaloir les garanties des droits et des libertés publiques.

Ce concept de l'Etat de droit qui a été considéré par les politologues et la doctrine constitutionnelle prend de son éclat (ou au moins ne suffit plus) au profit d'un nouveau concept, celui de «Bonne Gouvernance».

Le concept de l'Etat de droit est devenu pris pour acquis, et ne suffit pas à apporter une gouvernance de qualité. En effet La qualité de la gouvernance requise est différente et nécessite, outre l'Etat de droit, une Bonne Gouvernance avec des dimensions de développement.

La Bonne Gouvernance du point de vue du développement est une gouvernance qui favorise, soutient et sauvegarde le bien-être humain. Elle se caractérise par les principes suivants: la participation, la transparence, la responsabilité, la primauté du droit, l'efficacité et l'équité. Et à travers les mécanismes, processus et institutions par lesquelles les citoyens en tant qu'individus ou expriment groupes de leurs intérêts, et exercent leurs droits fondamentaux